

COMMUNE D'ORSAY

DECISION N° 23-107

Convention de formation passée avec C2S FORMATION – 18, rue Jules Romains – 37530 SAVIGNY DE TOURAINE

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant le souhait de la commune de faire suivre à un agent de la commune une formation sur le thème «accompagnement de la relation parent bébé par la communication non verbale et le toucher »,

Considérant le projet de convention établi par C2S FORMATION – 18, rue Jules Romains – 37530 SAVIGNY DE TOURAINE,

Décide :

Article 1 - De signer la convention de formation avec C2S Formation.

Article 2 - La formation se déroulera du 5 au 8 décembre 2023 dans les locaux « Les Miroirs de l'Ame – 41, rue Labat – 75018 PARIS.

Article 3 - Le montant de la dépense s'élève à 1 400€ TTC.

Article 4 - Les crédits nécessaires au règlement de la prestation sont inscrits au budget de la commune.

Article 5 - La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion et publiée conformément aux dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales.

Article 6 - Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Orsay, le 01 SEPT 2023
Par délégation du Conseil municipal
David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le :

01 SEPT 2023

C2S FORMATION

Siège social : 18 Rue Jules Romains
37530 Souvigny de Touraine
Email: contact@c2s-formation.fr
Tel: +33660725467



Convention de formation professionnelle (Article L. 6353-1 du code du travail Décret N° 2018-1341 du 28 décembre 2018)

Entre l'organisme de formation : C2S FORMATION

immatriculée au RCS de sous le numéro 80916750500027
Dont le siège social est situé Siège social : 18 Rue Jules Romains 37530 Souvigny de Touraine.

Représentée aux fins des présentes par Sylvie DESUMEUR en sa qualité de représentant, dûment habilité(e).
Déclaration d'activité n°24370342337 auprès de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Ci-après dénommée « l'Organisme de Formation »

D'une part

Et Multi accueil La Farandole

immatriculée au RCS de ORSAY sous le numéro dont le siège social est situé 1 allée Françoise Dolto 91400 ORSAY.
Représentée aux fins des présentes par en sa qualité de Représentant légal, dûment habilité(e).

Ci-après dénommée « le Bénéficiaire »

D'autre part

Ci-après individuellement ou collectivement désigné(s) la ou les « Partie(s) »

Il est conclu une convention de formation professionnelle conformément aux dispositions des articles L. 6311-1 à L. 6363-2 du Code du travail, et également en application des dispositions du Livre III de la 6^{ème} partie et des catégories prévues à l'article L6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

1. Objet nature et durée de la formation

Aux termes de la présente convention, l'Organisme de Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage : Accompagnement de la relation parent bébé par la communication non verbale et le toucher

Devenir instructeur (trice) en massage pour bébé

- Objectifs : Animer une séquence d'un atelier de massage parent-bébé afin de développer le savoir-faire à partir des outils pédagogiques du programme sous copyrights de l'IAIM (International Association of Infant Massage).

- Développer la posture professionnelle d'accompagnante de la parentalité afin de soutenir et valoriser les compétences parentales et promouvoir une relation

d'attachement sécurisante pour le bébé et créer du lien social

Les objectifs atteints seront validés par la certification internationale : Certified Infant Massage Instructor, délivrée par l'IAIM.

- Public visé : Professionnels salariés ou indépendants, chômeurs, bénévoles d'associations qui souhaitent améliorer leurs capacités dans l'exercice de leur métier, se reconverter ou développer de nouvelles compétences.

- Type d'action de formation (au sens de l'article L.6313 à L6313-11 du Code du travail :

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à l'action de formation suivante organisée par l'organisme de formation

Accompagnement à la relation parent-bébé par la communication non-verbale et le toucher

Devenir instructrice en massage BB

C2S FORMATION | Siège social : 18 Rue Jules Romains Souvigny de Touraine 37530 | Numéro SIRET: 80916750500027 |

Numéro de déclaration d'activité: 24370342337 (auprès du préfet de région de: Centre-Val de Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

C2S FORMATION

Siège social : 18 Rue Jules Romains
37530 Souvigny de Touraine
Email: contact@c2s-formation.fr
Tel: +33660725467



Catégorie de l'action de formation (art. L6313-1 du code du travail) :

Action de formation

Objectifs : Perfectionnement, élargissement des compétences

Contenu de l'action de formation et moyens prévus : Annexe 1

Durée : **32 heures (4 jours) heures**

Dates :

- 5 décembre 2023 - matin et après-midi
- 6 décembre 2023 - matin et après-midi
- 7 décembre 2023 - matin et après-midi
- 8 décembre 2023 - matin et après-midi

Lieu de la formation: **Les Miroirs de l'Ame - 41 rue Labat 75018 PARIS**

Effectifs formés : 1

Date	Heure	Lieu
5 décembre 2023 - matin et après-midi	08:30 – 12:30 et 14:00 – 18:00	Les Miroirs de l'Ame - 41 rue Labat 75018 PARIS
6 décembre 2023 - matin et après-midi	08:30 – 12:30 et 14:00 – 18:00	Les Miroirs de l'Ame - 41 rue Labat 75018 PARIS
7 décembre 2023 - matin et après-midi	08:30 – 12:30 et 14:00 – 18:00	Les Miroirs de l'Ame - 41 rue Labat 75018 PARIS
8 décembre 2023 - matin et après-midi	08:30 – 12:30 et 14:00 – 18:00	Les Miroirs de l'Ame - 41 rue Labat 75018 PARIS

2. Programme de la formation

- Le programme détaillé : La description détaillée du programme de formation figure en annexe.
- Formateur : Christel BOUDIGNON, docteur ès-sciences, formatrice certifiée IAAM depuis 2008

L'Organisme de Formation accueillera la/les personne(s) suivante(s) :

- Mme DUCROT Karima

3. Conditions particulières en cas de confinement

En cas de confinement notre formation pourra être organisée en visio-conférence, merci de nous confirmer que vous êtes ouvert à de la visio-conférence et que vous avez le matériel nécessaire

OUI NON

4. Prix de la formation

En contrepartie de cette action de formation, le bénéficiaire (ou l'organisme de financement dans le cadre d'une subrogation de paiement) s'acquittera des coûts suivants qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session:

Formation Accompagnement de la relation parent-bébé par la communication non verbale et le toucher incluant le matériel pédagogique et la correction du dossier de certification

L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA.

TOTAL NET DE TAXES : 1440.00€

C2S FORMATION | Siège social : 18 Rue Jules Romains Souvigny de Touraine 37530 | Numéro SIRET: 80916750500027 |

Numéro de déclaration d'activité: 24370342337 (auprès du préfet de région de: Centre-Val de Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

C2S FORMATION

Siège social : 18 Rue Jules Romains
37530 Souvigny de Touraine
Email: contact@c2s-formation.fr
Tel: +33660725467



5. Modalités de déroulement (présentiel, à distance, mixte, en situation de travail) et de suivi

La Formation s'effectue Formation présentielle.

Des feuilles de présence seront signées par les Stagiaires et le(s) formateur(s) par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la Formation.

L'appréciation des résultats se fera à travers la mise en œuvre QCM et/ou grilles d'évaluation et/ou travaux pratiques et/ou fiches d'évaluation et/ou mises en situation et/ou autre.

6. Moyens de sanction (diplôme, titre professionnel, certification, attestation de fin de formation ou autres)

En application de l'article L.6353-1 du Code du Travail :

Le contrôle des connaissances est sanctionné par : une attestation de fin de formation et la Certification internationale délivrant le titre de "Certified Infant Massage Instructor" (CIMI) de l'International Association of Infant Massage (IAIM) à l'issue du processus qualifiant. (voir Annexe 1)

7. Dédit ou abandon

En cas de dédit par le Bénéficiaire moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de Formation par le stagiaire, l'Organisme de Formation gardera l'acompte versé à titre d'indemnité forfaitaire.

Cette somme ne pouvant faire l'objet d'un financement par fonds publics ou paritaires. (OPCO, FIFPL, AGEFICE...)

8. Modalités de règlement

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 6 de la Convention, le stagiaire nous fait parvenir:

Un premier versement de 230 € par virement sur le compte C2S Formation.

Un deuxième virement du solde à faire au moment de la formation.

Le paiement total de la formation sera dû au plus tard à la fin de la formation.

Identifiant international de compte bancaire

IBAN

FR76 1027 8371 1600 0112 3930 278 BIC CMCIFR2A

CREDIT MUTUEL AMBOISE MONTLOUIS

9. Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, pour le cas où une prestation choisie initialement par le Client ne peut être délivrée à la date souhaitée, C2S Formation fera ses meilleurs efforts afin de proposer au Client une ou plusieurs offres équivalentes et/ou similaires à la demande initiale.

10. Renonciation

Le fait pour C2S formation de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

11. Loi applicable

Les conditions Générales et tous les rapports entre C2S Formation et ses Clients relèvent de la Loi Française.

12. Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, et les contenus de toute nature (textes, images, visuels, musiques, logos, marques, base de données, etc.) exploités par l'Organisme de Formation dans le cadre de l'action de formation sont protégés par tous droits de propriété

C2S FORMATION | Siège social : 18 Rue Jules Romains Souvigny de Touraine 37530 | Numéro SIRET: 80916750500027 |

Numéro de déclaration d'activité: 24370342337 (auprès du préfet de région de: Centre-Val de Loire)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

C2S FORMATION

Siège social : 18 Rue Jules Romains
37530 Souvigny de Touraine
Email: contact@c2s-formation.fr
Tel: +33660725467



intellectuelle ou droits des producteurs de bases de données en vigueur. Tous désassemblages, décompilations, décryptages, extractions, réutilisations, copies et plus généralement, tous actes de reproduction, représentation, diffusion et utilisation de l'un quelconque de ces éléments, en tout ou partie, sans l'autorisation de Christel Boudignon Responsable pédagogique Massage Bébé de l'Organisme de formation sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuites judiciaires.

13. Données à caractère personnel

L'Organisme de Formation pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans la politique de confidentialité.

14. Différents éventuels

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS (37) quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.

La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société C2S Formation qui se réserve le droit d'y renonce si bon lui semble.

Document réalisé en 2 exemplaires à Souvigny de Touraine , le 30 juin 2023.

Pour l'organisme de formation,

C2S FORMATION



Pour le bénéficiaire
Multi accueil La Farandole,
Par



David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne